

ARRETE DE POLICE

La Bourgmestre,

Vu la loi du 16/03/1968 relative à la police de la circulation routière ;
Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 133 et 135§2 ;
Vu la loi du 24/06/2013 relative aux sanctions administratives communales ;
Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;
Vu l'arrêté ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16/12/2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;
Vu la circulaire ministérielle du 14/11/1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;
Vu le Règlement Général de Police Administrative ;
Vu le protocole d'accord du 31/08/2015 conclu entre la Ville et le Procureur du Roi relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions à l'arrêt et au stationnement ;
Considérant que dans l'intérêt de la tranquillité, de la sécurité et de l'ordre publics, il y a lieu de réglementer le stationnement sur l'ensemble des villages de l'entité de Walcourt, à l'occasion des élections communales et provinciales du 13/10/2024 ;
Vu l'urgence,

ARRETE :

Art. 1 :

Selon la liste en annexe sur trois emplacements de parking, l'arrêt et le stationnement sont interdits sur l'ensemble des villages de l'entité de Walcourt excepté les personnes à mobilité réduite le 13/10/2024 de 7h à 13h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de 3 panneaux E3 avec additionnels « le 13/10/2024 de 7h à 13h » et « SAUF PMR ».

Art. 2 :

L'arrêt et le stationnement sont interdits le 13/10/2024 de 6h à 22h afin de permettre le placement de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, à Pry, rue Capitaine Aviateur H. Goblet, 27 sur un emplacement de parking.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux E3 avec additionnels « le 13/10/2024 de 6h à 22h ».

Art. 3 :

L'arrêt et le stationnement sont interdits à Walcourt, rue des Bergeries, 4 sur les emplacements de parking longeant les bâtiments de l'école fondamentale autonome de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Walcourt « sauf présidents de bureaux de vote et de dépouillement » le 13/10/2024 de 12h à 22h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux E3 avec additionnels « le 13/10/2024 de 12h à 22h » et « sauf présidents de bureaux de vote et de dépouillement ».

Art. 4 :

L'arrêt et le stationnement sont interdits à Walcourt, rue de Fraire sur les emplacements de parking en face des maisons numéros 13, 19 et 21 et sur le parking intérieur du CEC « sauf présidents, assesseurs et secrétaires de bureaux de dépouillement » le 13/10/2024 de 12h à 22h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux E3 avec additionnels « le 13/10/2024 de 12h à 22h » et « sauf présidents assesseurs et secrétaires de bureaux de dépouillement ».

Art. 5 :

Une priorité de passage est établie à la sortie du parking du CEC, les véhicules sortant du parking seront prioritaires sur ceux qui rentrent, le 13/10/2024 de 12h à 22h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux B19 et B21.

Art. 6 :

La signalisation prévue sera placée par et sous la responsabilité du service technique des Travaux de la Ville, 071/61.06.10-071/61.28.40, route des Barrages, 86 à 5650 Walcourt, conformément aux dispositions de l'A.R. du 01/12/1975 et de l'A.G.W. du 16/12/2020.

Art. 7 :

Les infractions aux dispositions de cet arrêté seront punies de peines de police à moins que, pour le fait commis, la loi ou les règlements généraux n'aient prévu d'autres peines.

Art. 8 :

Le présent arrêté sera en vigueur le 13/10/2024.

Art. 9 :

Le présent arrêté sera transmis immédiatement au Service du Mémorial Administratif à Namur, à Monsieur le Procureur du Roi, aux zones de police FloWal et de secours DINAPHI ainsi qu'au service technique des Travaux.

Walcourt, le 01/10/2024

La Bourgmestre,



Ch. POULIN



BUREAUX DE VOTE	ADRESSES POUR ÉLECTIONS 2024
1	Salle des Mariages - Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville, 3 - 5650 WALCOURT
2	Salle communale de Walcourt – Bureau A Ruelle du Coq 5650 Walcourt
3	Salle communale de Walcourt – Bureau B Ruelle du Coq 5650 Walcourt
4	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Berzée- Local A Rue Pont de Bois,3 5651 BERZEE
5	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Berzée- Local B Rue Pont de Bois,3 5651 BERZEE
6	Salle communale de Castillon Rue du Presbytère, 8 5650 CASTILLON
7	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Chastres Rue Saint Roch, 24 5650 CHASTRES

8	Salle communale de Clermont Place du Puits, 2 5650 CLERMONT
9	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Fraire – Local A Rue des Violettes, 5 5650 FRAIRE
10	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Fraire – Local B Rue des Violettes, 5 5650 FRAIRE
11	Salle communale de Gourdinne Rue Estraulette, 2 5651 GOURDINNE
12	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Laneffe- Local A Rue de la Cure, 4 5651 LANEFFE
13	Ecole communale des Fontaines- Implantation de Laneffe- Local B Rue de la Cure, 4 5651 LANEFFE
14	Ancienne maison communale - Rue Capitaine Aviateur H.Goblet, 25 5650 PRY
15	Ecole communale des Éoliennes- Implantation de Somzée -Local A Grand Rue, 61 5651 SOMZEE
16	Ecole communale des Éoliennes- Implantation de Somzée- Local B Grand Rue, 61 5651 SOMZEE

17	Ecole communale des Eoliennes – Implantation de Tarcienne- Section primaire- Local A Rue des Écoles , 10 5651 TARCIEUNE
18	Ecole communale des Eoliennes – Implantation de Tarcienne- Section primaire- Local B Rue des Écoles , 10 5651 TARCIEUNE
19	Ecole communale des Eoliennes – Implantation de Tarcienne- Section primaire- Local C Rue des Écoles , 10 5651 TARCIEUNE
20	Salle communale de Thy-le-Château- Bureau A Rue des Marronniers 31 5651 THY-LE-CHÂTEAU
21	Salle communale de Thy-le-Château- Bureau B Rue des Marronniers 31 5651 THY-LE-CHÂTEAU
22	Salle communale de Thy-le-Château- Bureau C Rue des Marronniers 31 5651 THY-LE-CHÂTEAU
23	Salle communale d'Yves-Gomezée- Bureau A Place Saint Laurent 5650 YVES-GOMEZEE
24	Salle communale d'Yves-Gomezée- Local B Place Saint-Laurent 5650 YVES-GOMEZEE

BUREAUX PRINCIPAUX A et B

ADRESSE POUR ÉLECTIONS 2024

École Fondamentale Autonome -
Rue des Bergeries, 4 - 5650 Walcourt

BUREAUX DE DÉPOUILLEMENT (14)

ADRESSE POUR ÉLECTIONS 2024

École Fondamentale Autonome
Rue des Bergeries, 4 5650 Walcourt

